

19. Si l'enseignante est malade est-ce qu'une garderie « mairie » peut-être assurée s'il n'y a pas de remplaçant ? (contexte COVID et protocole sanitaire)

Mr Smaguine se renseigne pour la garderie et pour les repas de la cantine commandés dans cette situation. Mr Smaguine comprend la question des parents, il doit voir côté « décideurs ».

Date du prochain conseil d'école :

Fin de séance : 20 : 40

Présidente de séance  
Marie MILTAT

Secrétaire de séance  
Amélie TEIXEIRA